

L'alternance en contrat de professionnalisation

Comment ça marche ?

- Le contrat de professionnalisation associe la préparation d'un diplôme en centre de formation et une activité salariée en entreprise en lien avec la qualification visée.
- Ce contrat, qui peut être conclu à durée déterminée ou indéterminée, engage une action de professionnalisation d'une durée de 6 à 24 mois.
- La durée des actions de formation est comprise entre 15% et 25% de la durée du contrat sans être inférieure à 150 heures.

Qui peut être recruté ?

- Jeunes de 16 à 25 ans révolus.
- Demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus.
- Bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation spécifique de solidarité (ASS), de l'allocation adulte handicapé (AAH) ou sortant d'un contrat unique d'insertion (CUI).

Quelle rémunération ?

La rémunération minimum est fixée selon deux critères : l'âge et le niveau de formation.

	De 16 à 20 ans	De 21 à 25 ans	26 ans et plus
Bac professionnel ou technologique et certifications > au Bac	65 % du SMIC 974,00 € brut	80 % du SMIC 1 198,78 € brut	100 % du SMIC* ou
Bac général et certifications < au Bac	55 % du SMIC 824,16 € brut	70 % du SMIC 1 048,93 € brut	85 % du salaire conventionnel

* Calcul basé sur le SMIC = 1498,47 € brut mensuel au 01/01/2018

L'alternance Côté Candidat



Quels avantages ?

- Un salaire et une formation financée.
- Une qualification professionnelle reconnue.
- Une embauche possible à l'issue du contrat dans l'entreprise d'accueil.
- Une expérience significative pour la recherche d'emploi ultérieur.

Quel statut ?

Le bénéficiaire est un salarié à part entière de l'entreprise.
Il est soumis au même cadre légal et réglementaire que les autres salariés.

Les + du Greta

- Des conseils sur le choix d'une formation adaptée au projet professionnel.
- Des offres d'emploi en alternance proposées par les entreprises partenaires du GRETA.
- Un accompagnement à la rédaction des CV et des lettres de motivation.
- La mise en relation avec les entreprises qui recrutent.
- Un suivi individualisé tout au long du parcours de formation.
- Aucun frais de dossier ou d'inscription.

+ d'infos

WWW.GRETANET.COM

- Consulter les offres d'emploi dans la rubrique L'ALTERNANCE
- Consulter les fiches de présentation détaillées : programme, dates, pré-requis...
- Transmettre une demande d'information directement auprès du responsable de la formation.

Suivez-nous    

L'alternance Côté Entreprise



Quels objectifs ?

- Professionnaliser et former la personne recrutée à un métier et à la culture de votre entreprise.
- Assurer le transfert de compétences au sein de vos équipes en recrutant aujourd'hui vos collaborateurs de demain.

Quelles aides financières ? (au 01/01/2019)

- Réduction des cotisations patronales d'assurances sociales et d'allocations familiales pour les salaires inférieurs à 1,6 fois le SMIC.
- Exonération des cotisations patronales de sécurité sociale et d'allocations familiales pour le recrutement de demandeurs d'emploi de 45 ans et plus.
- Aides versées par Pôle Emploi pour le recrutement d'un demandeur d'emploi :
 - De 26 ans et plus : aide forfaitaire à l'employeur (AFE) jusqu'à 2000€*.
 - De 45 ans et plus : 2000€ cumulable avec l'AFE*.
- Financement de la formation par l'OPCA selon les modalités de prise en charge.
- Aucune incidence sur le calcul de l'effectif de votre entreprise.
- Aucune indemnité de fin de contrat (CDD) à verser.
- Aide possible pour l'exercice de la fonction tutorale selon les modalités définies par l'OPCA.
- Aide de 1000€ à 5000€ selon la durée du contrat pour le recrutement de personnes en situation de handicap.

* sous certaines conditions

Les + du Greta

- Une aide pour choisir la formation certifiante adaptée à votre projet de recrutement.
- Un accompagnement à la description des profils recherchés et à la pré-sélection.
- Un conseil sur les financements et une aide au montage du dossier administratif OPCA.
- La possibilité de réaliser une formation au tutorat de 14 à 40 heures afin d'optimiser l'intégration des personnes tutorées et la transmission des compétences.
- La possibilité de diffuser vos offres de recrutement en alternance sur notre site.